

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en place de son service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C), la communauté d'agglomération de Chambéry métropole engage une consultation pour une étude de recensement-diagnostic d'installations d'assainissement non collectif sur les 7 nouvelles communes ayant intégré l'agglomération au 1^{er} Janvier 2006, c'est-à-dire Montagnole, Saint Cassin, Saint Sulpice, Thoiry, Curienne, Puygros et La Thuile.

Chambéry métropole a souhaité déléguer à un prestataire de services cette étude. Au terme des offres commerciales, c'est finalement la Lyonnaise des Eaux qui a été retenue.

1) Visite de diagnostic

Au terme de la phase de préparation, l'étude de recensement-diagnostic des installations d'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole s'est déroulée entre Juillet 2007 et Juillet 2008.

Au total, 1009 installations ont été contrôlées sur les 7 communes à recenser.

Chacune des installations, en fonction de la présence ou non d'ouvrages de prétraitement, de traitement, de ventilation et du type d'évacuation, a été classée dans une des six catégories suivantes :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| ✓ Complète sans risques | ✓ Complète avec risques |
| ✓ Incomplète sans risques | ✓ Incomplète avec risques |
| ✓ Installation non-identifiée | ✓ Installation inexistante |

❖ THOIRY

Au départ, la totalité de la commune devait être recensée mais la mise en place d'un assainissement collectif sur la zone du Chef lieu et de ses abords fait qu'une partie de ces habitations ne l'ont pas été.

Cette commune se distingue par un habitat relativement dense et par une multitude de cours d'eaux ou de petits ruisseaux.

De plus, des chalets d'alpage ont été contrôlés ; à l'heure actuelle, ces chalets ne sont utilisés que quelques jours dans l'année, comme résidences secondaires.

Au terme du recensement, 170 habitations ont été visitées ; ces visites ont permis de dénombrer :

- ✓ 15 installations complètes sans risques
- ✓ 76 installations incomplètes sans risques
- ✓ 17 installations non identifiées
- ✓ 3 installations complètes à risques
- ✓ 34 installations incomplètes à risques
- ✓ 25 habitations sans système d'assainissement

❖ PUYGROS

Il n'y a pas de système d'assainissement collectif sur cette commune, toute la commune est concernée par le recensement des installations individuelles.

Cette commune présente un profil de plusieurs hameaux à l'habitat dense, et d'un grand nombre de ruisseaux.

Au terme du recensement, 152 habitations ont été visitées ; ces visites ont permis de recenser :

- ✓ 15 installations complètes sans risques
- ✓ 76 installations incomplètes sans risques
- ✓ 8 installations non identifiées
- ✓ 4 installations complètes à risques
- ✓ 36 installations incomplètes à risques
- ✓ 13 habitations sans système d'assainissement

❖ LA THUILE

A l'heure actuelle, les zones bénéficiant d'un assainissement collectif sont le Chef lieu et le village du Lac. Les hameaux de Morion et Nécuidet, qui au départ devaient

être recensés, vont bénéficier d'un système d'assainissement collectif commun dans les prochaines années.

En dehors du lac, dont le pourtour est déjà assaini, la commune possède de nombreux ruisseaux ; il est important de noter également que l'habitat est assez dense dans les hameaux visités.

Au terme du recensement, 78 habitations ont été visitées ; ces visites ont permis de recenser :

- ✓ 4 installations complètes sans risques
- ✓ 34 installations incomplètes sans risques
- ✓ 4 installations non identifiées
- ✓ 1 installation complète à risques
- ✓ 29 installations incomplètes à risques
- ✓ 6 habitations sans système d'assainissement

❖ CURIENNE

La commune de Curienne dispose depuis 1994 d'une station à lit à macrophytes, qui épure les effluents de la zone du Chef lieu.

Le type d'habitat est plus dispersé que sur les communes précédentes. La zone Fornet-Boyat regroupe la plus grande partie des installations individuelles.

Au terme du recensement, 94 habitations ont été visitées ; ces visites ont permis de dénombrer :

- ✓ 16 installations complètes sans risques
- ✓ 44 installations incomplètes sans risques
- ✓ 6 installations non identifiées
- ✓ 1 installation complète à risques
- ✓ 20 installations incomplètes à risques
- ✓ 7 habitations sans système d'assainissement

❖ MONTAGNOLE

Le système d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Montagnole se situe sur les zones du Chef lieu, des Guillermin, du Pontet, des Curtillots et des Routens. Ce collecteur est raccordé à la station d'épuration intercommunale de Chambéry.

La commune présente un habitat dispersé et est parcourue par plusieurs petits ruisseaux.

Au terme du recensement, 198 habitations ont été visitées ; ces visites ont permis l'élaboration de 5 catégories d'installations. On recense :

- ✓ 42 installations complètes sans risques
- ✓ 104 installations incomplètes sans risques
- ✓ 19 installations non identifiées
- ✓ 23 installations incomplètes à risques
- ✓ 10 habitations sans système d'assainissement

❖ SAINT CASSIN

Le réseau collectif d'eaux usées est très développé sur la commune car il récupère le Chef lieu, les Huires, les Dubonnets et le Pont St Charles.

Le type d'habitat rencontré sur la commune est plutôt dispersé. Plusieurs ruisseaux traversent la commune notamment l'Hyères et le ruisseau des Alberges.

Au terme du recensement, 109 habitations ont été visitées ; ces visites ont permis de comptabiliser :

- ✓ 21 installations complètes sans risques
- ✓ 35 installations incomplètes sans risques
- ✓ 10 installations non identifiées
- ✓ 1 installation complète à risques
- ✓ 35 installations incomplètes à risques
- ✓ 7 habitations sans système d'assainissement

❖ SAINT SULPICE

La commune de Saint Sulpice dispose d'un système d'assainissement collectif sur le hameau des Yvrouds.

Des travaux ont débuté cette année de manière à raccorder le hameau de Begon sur Chalou. Pour le second projet, visant à raccorder le Chef Lieu et Les Plattières sur le réseau de la Motte Servolex, la première tranche de travaux commencera en 2010.

Sur le reste de la commune, l'assainissement se fait de façon individuelle.

Au terme du recensement, 208 habitations ont été visitées ; ces visites ont permis de dénombrer :

- ✓ 51 installations complètes sans risques
- ✓ 106 installations incomplètes sans risques
- ✓ 4 installations non identifiées
- ✓ 5 installations complètes à risques
- ✓ 41 installations incomplètes à risques
- ✓ 1 habitation sans système d'assainissement

2) LES PRIORITES

Des données ont été recueillies durant la phase de préparation, notamment auprès du CISALB, afin d'appréhender de la meilleure façon possible la qualité des milieux récepteurs (état qualitatif des cours d'eaux, sensibilité particulières de certains milieux, zones de protection,...).

Grace à ces données collectées, une carte a été établie pour chacune des communes concernées, ciblant les zones à l'habitat dense et les diverses zones de sensibilité du milieu.

A partir d'une grille fournie, qui croise la carte des zones sensibles et la classification des installations, une liste de 3 priorités de réhabilitation a été dressée.

Classement ANC	Indice	Analyse du risque		Note finale
		Sensibilité du milieu récepteur Facteur multiplicateur (x2)	risque d'insalubrité publique Facteur multiplicateur (x2)	
Inexistante	5			
Incomplète à risques	4			
Complète à risques	3			
Inconnue	3			
Incomplète sans risques	1			
Complète sans risques	0			

Classement	Priorité
Note de 6 à 20	Priorité 1 Urgent
Note de 3 à 5	Priorité 2 Urgence moyenne
Note de 0 à 2	Priorité 3 Réhabilitation non nécessaire

❖ THOIRY

On distingue 5 zones de sensibilité du milieu :

- Autour de Thormeroz
- Autour de La Fougère
- A La Palus
- Au Banchet
- Au lieu dit Les Steppes

En ce qui concerne l'habitat dense, on trouve 4 zones :

- Les Chavonnettes
- Les Mollards
- La Fougère
- Thormeroz

Les visites diagnostic ont permis d'établir 6 catégories d'installations qui nous permettent, en fonction des zones précédentes, de mettre en avant les 3 degrés de priorités sur la réhabilitation des installations.

Par conséquent, on trouve :

- ✓ 40 installations de priorité 1
- ✓ 36 installations de priorité 2
- ✓ 94 installations de priorité 3

❖ PUYGROS

On distingue 4 zones de sensibilité du milieu :

- Autour de Marle
- Autour du Chêne
- Autour du Bois
- Autour du Fenestroz

En ce qui concerne l'habitat dense, on trouve 4 zones :

- Arvey
- Le Fenestroz
- Le Bois
- Marle

Les visites diagnostic ont permis d'établir 6 catégories d'installations qui nous permettent, en fonction des zones précédentes, de mettre en avant les 3 degrés de priorités sur la réhabilitation des installations.

Par conséquent, on trouve :

- ✓ 48 installations de priorité 1
- ✓ 12 installations de priorité 2
- ✓ 92 installations de priorité 3

❖ La Thuile

On distingue 4 zones de sensibilité du milieu :

- Aux Poncets
- Autour d'Entrenant
- Autour de La Rongère
- Autour de Monthoux-La Guillère

En ce qui concerne l'habitat dense, on trouve 3 zones :

- Entrenant
- Monthoux
- La Rongère

Les visites diagnostic ont permis d'établir 5 catégories d'installations qui nous permettent, en fonction des zones précédentes, de mettre en avant les 3 degrés de priorités sur la réhabilitation des installations.

Par conséquent, on trouve :

- ✓ 29 installations de priorité 1
- ✓ 15 installations de priorité 2
- ✓ 34 installations de priorité 3

❖ CURIENNE

On distingue 2 zones de sensibilité du milieu :

- Le Boyat et Le Vernay
- Le Fornet et le Petit Fornet

En ce qui concerne l'habitat dense, on trouve 2 zones :

- Le Vernay
- Montgelas

Les visites diagnostic ont permis d'établir 6 catégories d'installations qui nous permettent, en fonction des zones précédentes, de mettre en avant les 3 degrés de priorités sur la réhabilitation des installations.

Par conséquent, on trouve :

- ✓ 22 installations de priorité 1
- ✓ 9 installations de priorité 2
- ✓ 63 installations de priorité 3

❖ **MONTAGNOLE**

On distingue 1 zone de sensibilité du milieu :

- Le Césolet (en bordure avec le ruisseau des Alberges)

En ce qui concerne l'habitat dense, on trouve 1 zone :

- Les Meuniers

Les visites diagnostic ont permis d'établir 6 catégories d'installations qui nous permettent, en fonction des zones précédentes, de mettre en avant les 3 degrés de priorités sur la réhabilitation des installations.

Par conséquent, on trouve :

- ✓ 1 installation de priorité 1
- ✓ 48 installations de priorité 2
- ✓ 149 installations de priorité 3

❖ **SAINT CASSIN**

On distingue 2 zones de sensibilité du milieu :

- Les Alberges
- Les bords de l'Hyères

En ce qui concerne l'habitat dense, on trouve 1 zone :

- La Cascade

Les visites diagnostic ont permis d'établir 6 catégories d'installations qui nous permettent, en fonction des zones précédentes, de mettre en avant les 3 degrés de priorités sur la réhabilitation des installations.

Par conséquent, on trouve :

- ✓ 22 installations de priorité 1
- ✓ 32 installations de priorité 2
- ✓ 55 installations de priorité 3

❖ SAINT SULPICE

On distingue 2 zones de sensibilité du milieu :

- Autour du Freney
- Autour de Pravaut

En ce qui concerne l'habitat dense, on trouve 2 zones :

- Le Chef-lieu
- Le Freney

Les visites diagnostic ont permis d'établir 6 catégories d'installations qui nous permettent, en fonction des zones précédentes, de mettre en avant les 3 degrés de priorités sur la réhabilitation des installations.

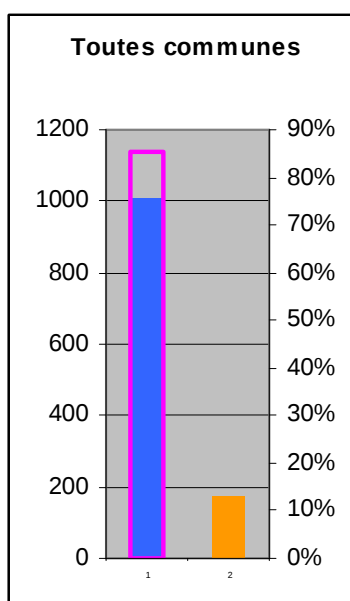
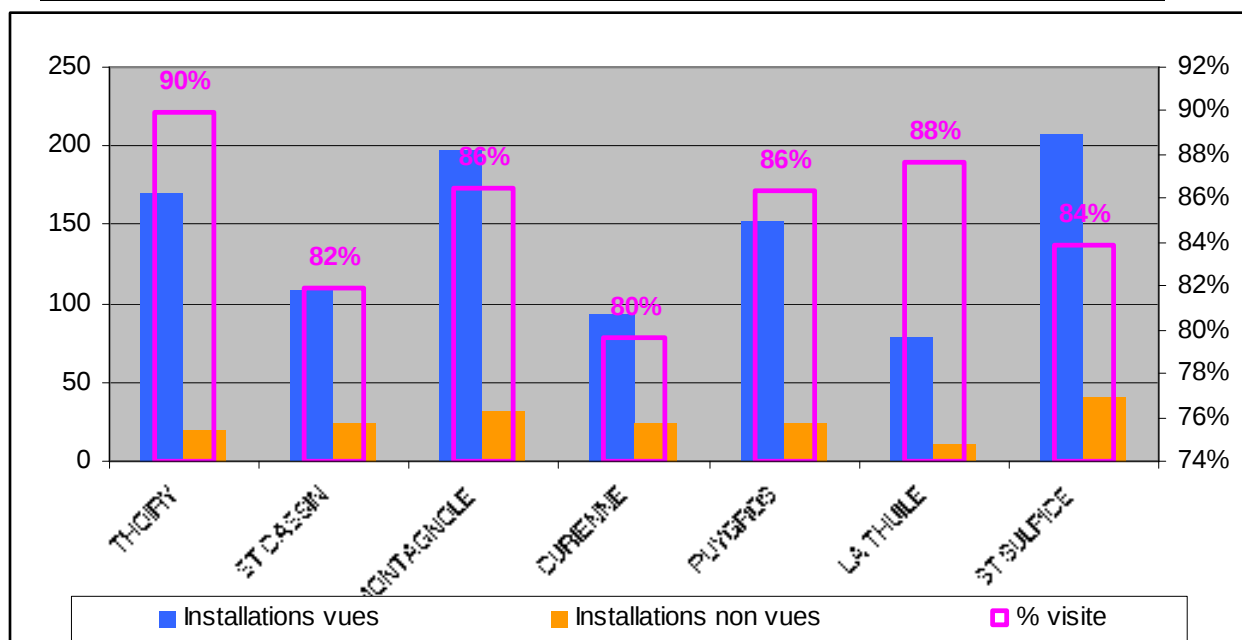
Par conséquent, on trouve :

- ✓ 27 installations de priorité 1
- ✓ 42 installations de priorité 2
- ✓ 139 installations de priorité 3

3) CONCLUSION

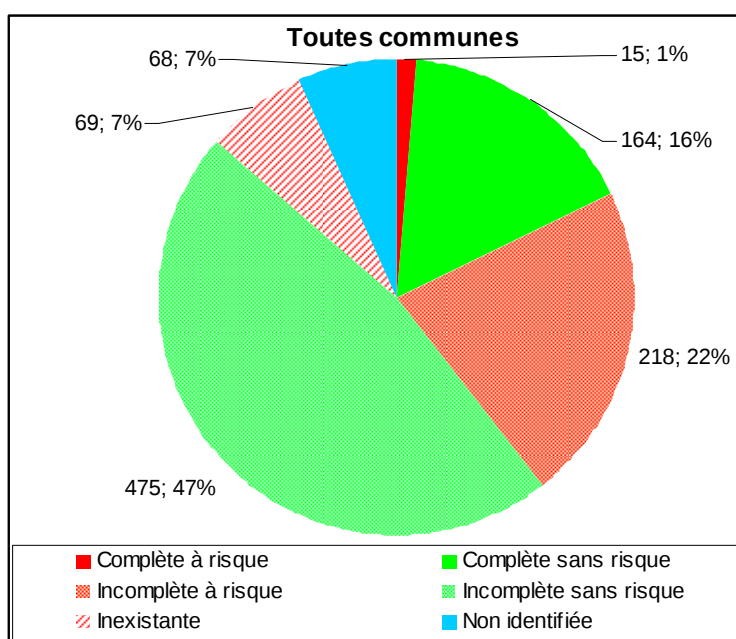
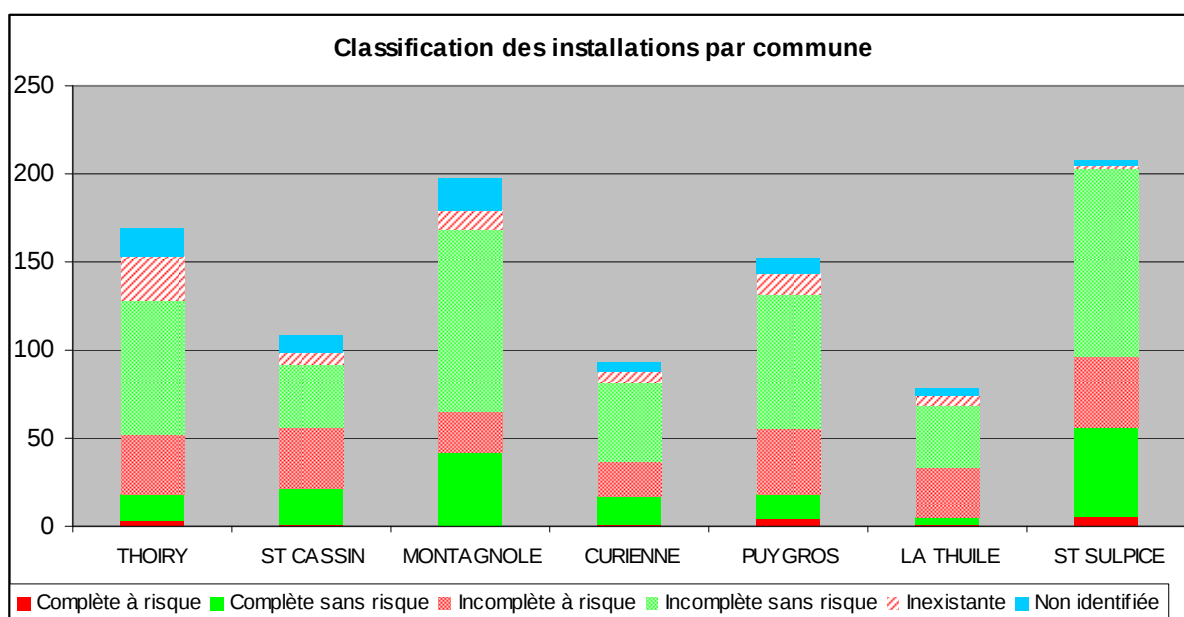
A l'issue des visites réalisées, la synthèse est la suivante :

Liste des communes	Nb d'installations	Installations vues	Installations non vues	% visite
THOIRY	189	170	19	90%
ST CASSIN	133	109	24	82%
MONTAGNOLE	229	198	31	86%
CURIENNE	118	94	24	80%
PUYGROS	176	152	24	86%
LA THUILE	89	78	11	88%
ST SULPICE	248	208	40	84%
Toutes communes	1182	1009	173	85%



Pour conclure, ces visites ont permis de déterminer 6 catégories d'installation. Au total, on trouve :

- ✓ 164 installations complètes sans risques
- ✓ 475 installations incomplètes sans risques
- ✓ 68 installations non-identifiées
- ✓ 15 installations complètes à risques
- ✓ 218 installations incomplètes à risques
- ✓ 69 installations inexistantes



Dans une large majorité, ces risques sont liés au rejet en collecteur pluvial, notamment des eaux ménagères brutes.

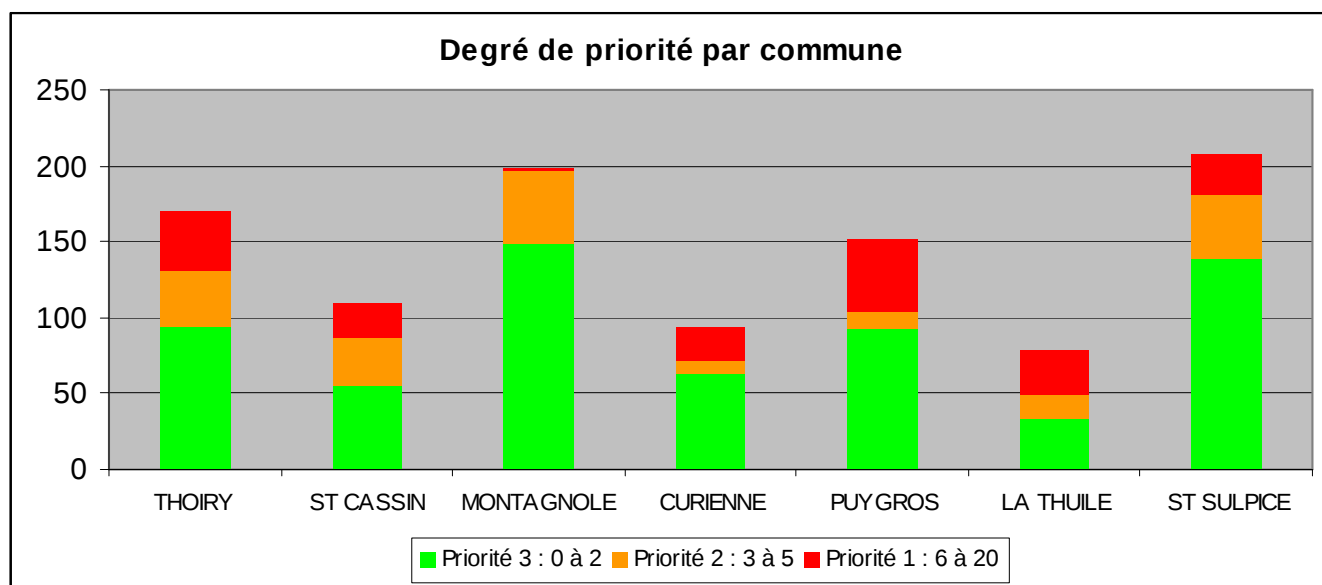
Il est important de noter la forte proportion d'installations présentant un manque d'entretien. Le système de prétraitement est à vidanger et/ou à curer. Ce manque d'entretien du prétraitement entraîne un colmatage de la filière de traitement et du système de dissipation.

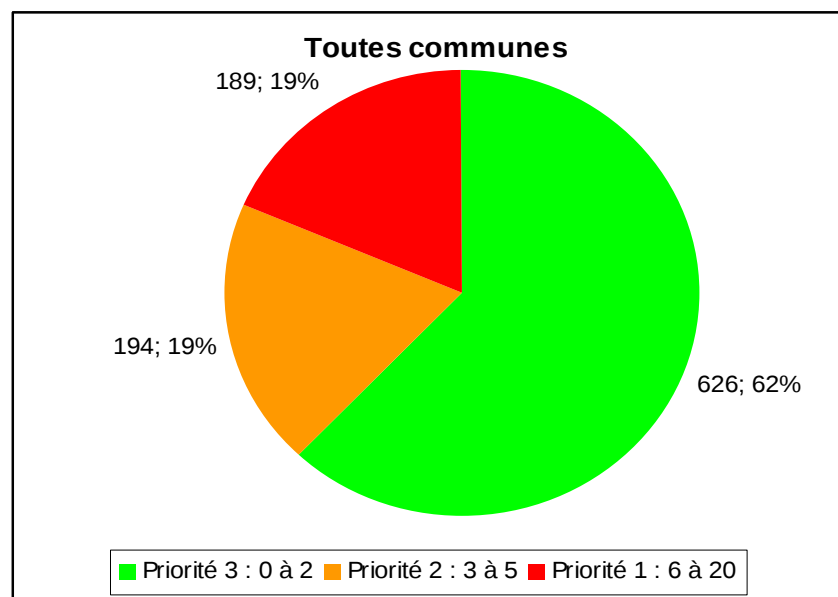
L'installation de bacs à graisses permettrait la rétention des graisses et éléments flottants contenus dans les eaux ménagères et diminuerait le risque de colmatage des ouvrages situés en aval.

De plus, un remplacement, dans les cas le permettant, des systèmes de puits perdu par des tranchées de dispersion serait un meilleur choix. En effet, le puisard est interdit car il ne permet pas l'épuration lente des eaux et il concentre la pollution sur une surface limitée.

Sur les 1009 installations recensées, on peut comptabiliser :

- ✓ 189 installations de priorité 1
- ✓ 194 installations de priorité 2
- ✓ 626 installations de priorité 3





Parfois, la possibilité de refaire un système d'assainissement serait envisageable, notamment sur les communes de Montagnole, Saint Cassin et Saint Sulpice où chaque habitation possède une plus grande surface de terrain, mais en ce qui concerne les hameaux les plus denses, la solution serait peut être la mise en place d'un assainissement public collectif.